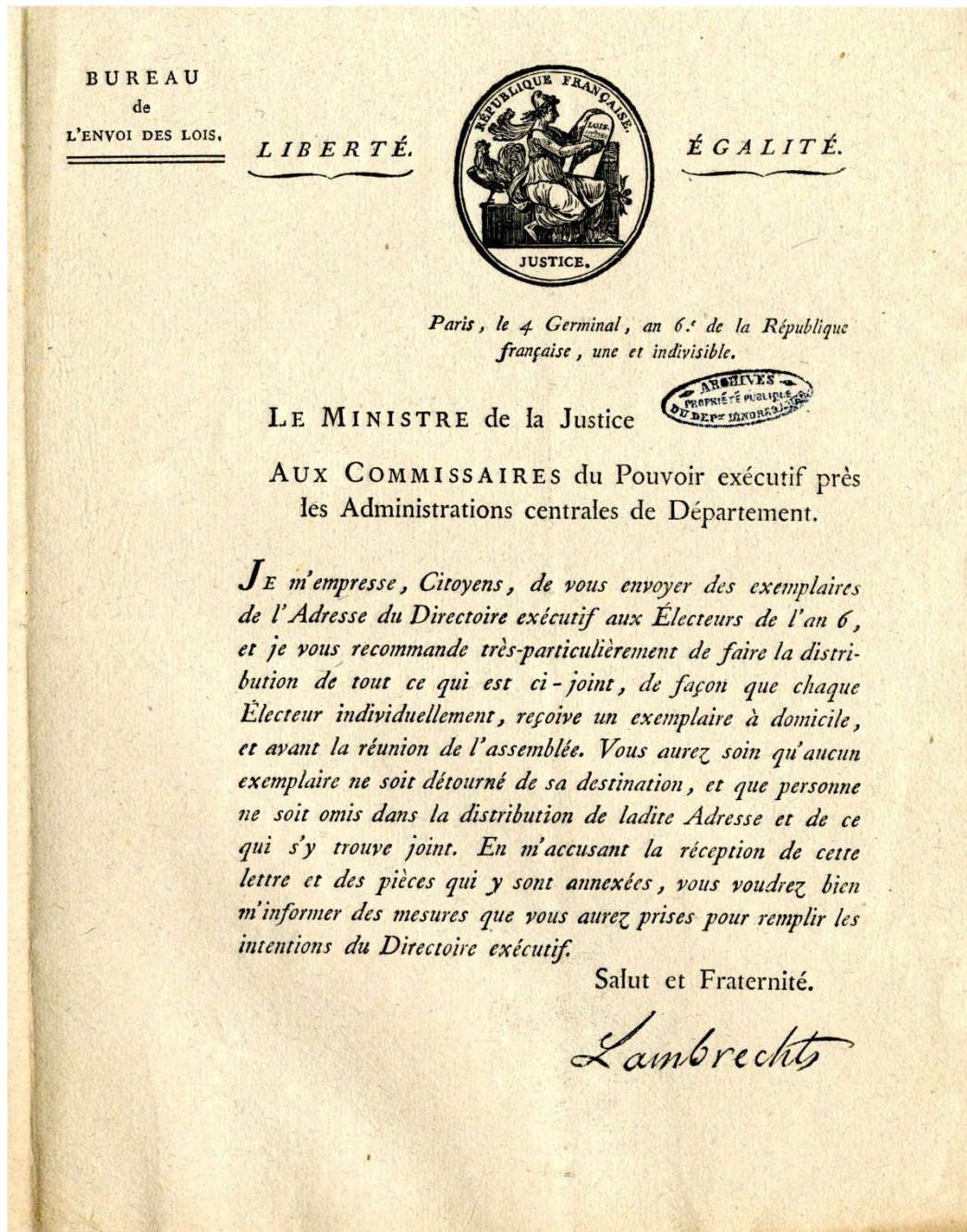


Le premier envoi d'un texte gouvernemental aux électeurs français

Document 14

Lettre du ministre de la justice aux commissaires du pouvoir exécutif.
6 Germinal An VI (24 mars 1798)

AD Indre-et-Loire, L 211



Document 14

**Lettre du ministre de la justice aux commissaires du pouvoir exécutif.
6 Germinal An VI (24 mars 1798)**

AD Indre-et-Loire, L 211

Questionnaire

Le mot *Commissaire* désigne à l'époque les membres d'une commission.

Le mot *Adresse* désigne un discours du gouvernement.

1. Chercher dans le début du texte sous quel régime se trouve la France au 6 germinal An VI (1798) ?
2. A qui ce courrier est-il destiné ? (recopiez leur titre exact)
3. Par quel "pouvoir" ces personnes sont-elles nommées ? Savez-vous quel nom on leur donnera à partir de 1800 ?
4. Quelle grande innovation est annoncée par le ministre ?
5. Selon vous, le texte de l'Adresse sera-t-il envoyé manuscrit ou imprimé ?
6. Selon vous, pourquoi le gouvernement veut-il envoyer cette "Adresse" aux citoyens avant la tenue des assemblées électorales ? (élections de 1798).